



République française  
LOZERE  
MONTRODAT - Commune

**Séance du jeudi 22 février 2024**

**Membres en exercice : 14**

**Présents : 12**

**Votants : 13**

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Date de la convocation : 12/02/2024

date d'affichage : 12/02/2024

vingt-deux février deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Rémi ANDRE,

**Présents :** Rémi ANDRE, Michel CONDI, Maggy REMIZE, Pierre BOUDET, Monique DOMEIZEL, Philippe BUFFIER, Fabien ANDRIEU, Marie-Christine PORTE, Isabelle CELLIER, Marie-Laure PRADEILLES, Ludovic MOULIN, Magali MOURGUES

**Représentés :** David BOUQUIN représenté par Michel CONDI;

**Absents et Excusés :** Sylvain KURIATA

**Secrétaire de séance :** Magali MOURGUES

**2024D010 - Objet : Demande de subvention DETR 2024 et FRAT 2024 restauration et protection des vitraux de l'Eglise**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il a demandé à Mme PORTE, conseillère municipale, de réaliser un état des lieux des 9 vitraux de l'église. Pour ce faire, des photos de tous les vitraux ont été adressés à des spécialistes. Il en ressort que ces vitraux contemporains ont subi des dégradations dus au temps. 7 d'entre eux sont déformés et nécessitent une restauration globale afin d'éviter que les préjudices ne deviennent plus importants donc plus onéreux et de palier aussi à tout risque de chute, représentant un danger pour les personnes fréquentant ce lieu de culte et la population. Cette rénovation s'accompagnera de la pose de grille de protection pour éviter d'éventuelles dégradations.

**Plan de financement**

Dépense		Recette	
Opération	Montant HT en €	Subvention	Montant
Restauration de 7 vitraux	12 000.00	Subvention sollicitée DETR 2024 (55 %) priorité n°2	8 308.00
		Subvention sollicitée FRAT 2024 (25 %)	3776.00
Pose grille de protection	3105.00	Autofinancement (20%)	3021.00
<b>TOTAL Dépense</b>	<b>15 105.00</b>	<b>TOTAL Recette</b>	<b>15 105.00</b>

Préfecture  
Date de reception de l'AR: 29/02/2024  
048-214801037-2024D010-DE

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Approuve les travaux de restauration et protection des vitraux de l'Eglise
- Approuve le plan de financement ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention au titre de la DETR 2024 priorité n°2 et du FRAT 2024
- S'engage à ne pas commencer les travaux avant la date d'accusé de réception du dossier de demande de subvention par le Département et par la Préfecture
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité (à main levée)**

**Le Maire,  
Rémi ANDRÉ**



**Secrétaire de séance,  
Magali MOURGUES**

A blue ink signature of Magali Mourgues.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

Préfecture  
Date de réception de l'AR: 29/02/2024  
048-214801037-2024D010-DE